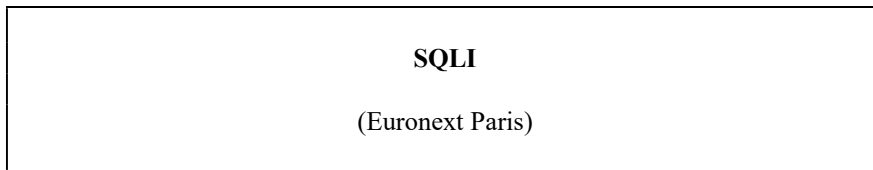


224C1968
FR0011289040-OP025-AS12

16 octobre 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



Complément à D&I 224C1669 du 20 septembre 2024

1. Le 16 octobre 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société SQLI, en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 20 septembre 2024, par Banque Degroof Petercam SA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Synsion BidCo¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par MM. Olivier Grivillers et Maxime Azim, mandaté, le 29 août 2024, par le conseil d'administration de la société SQLI (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société SQLI en date du 16 octobre 2024, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SQLI sont applicables.

¹ Contrôlée par la société DBAY Advisors Limited.